

Trouver des raisons communes:

Analyse des propositions relatives à l'Accord international sur le Café

Janvier 2007

L'Accord international sur le Café (AIC) établit l'unique forum intergouvernemental conçu pour débattre des questions ayant trait au café: l'Organisation internationale du café (OIC). L'OIC réunit différents acteurs – y compris les pays importateurs et exportateurs de café, le secteur privé, et des Organisations non-gouvernementales (ONG) – afin de débattre, de négocier et de coopérer sur des stratégies et des politiques communes concernant l'économie caféière mondiale.

Le café joue un rôle crucial dans la vie de millions de foyers ruraux à travers le monde en développement. Cependant l'instabilité du marché et la baisse des termes de l'échange, ainsi que l'insuffisance de l'accès aux infrastructures, des ressources financières et de l'information sur le marché, ont augmenté la vulnérabilité économique d'un grand nombre de ces foyers. Les petits fermiers et ouvriers agricoles ont particulièrement souffert de cette crise, et leur condition a été liée à la pauvreté rurale, à l'émigration et à la production croissante des cultures illicites, conséquences qui ont provoqué à leur tour un cercle vicieux d'instabilité sociale et de conflits, tant au niveau local que régional et mondial.

L'AIC actuel expirera en septembre 2007. Les négociations concernant le prochain AIC sont une excellente opportunité pour mettre en œuvre des politiques promouvant la coopération internationale pour le développement d'une chaîne d'approvisionnement de café plus durable, participative et équitable. En mai 2006, Oxfam International a invité 12 organisations caféières et de la société civile venant de différentes régions du monde à formuler des recommandations politiques pour le prochain AIC dans « Des raisons de changer : Faire entendre la voix des petits producteurs dans le prochain Accord international sur le Café » (disponible sur www.maketradefair.com/assets/french/Des%20raisons%20de%20changer.pdf).

En septembre 2006, le Conseil international sur le Café (CIC) a établi un Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord et lui a donné pour mandat d'émettre des recommandations au Conseil pour mai 2007. Oxfam exhorte les délégations membres du CIC participant à ce Groupe de travail à saisir cette opportunité, par la mise en œuvre de réformes autour de trois thèmes généraux :

- Renforcer la participation des petits producteurs. L'AIC devrait accroître les opportunités pour les organismes de commercialisation de petits producteurs de faire entendre leur voix pour aborder les défis et opportunités spécifiques auxquels ils font face.
- Promouvoir la durabilité. L'AIC devrait inscrire davantage la durabilité économique, sociale et environnementale au cœur des préoccupations de l'OIC, et devrait à cet effet consulter un ensemble d'acteurs concernés par ces questions.
- Fournir des outils afin que les petits producteurs puissent être compétitifs sur des marchés hostiles et changeants. L'AIC devrait accroître la collecte et la diffusion d'informations, la sélection et la coordination de projets, ainsi que les efforts d'amélioration de la qualité. Il devrait stimuler l'accès aux marchés, le financement rural, les outils de gestion des risques, la diversification des moyens de subsistance et l'assistance technique.

Objectif de cette note d'information

En prévision de la première réunion du Groupe de travail en janvier 2007, le Président du Groupe de travail, Saint-Cyr Djalou, a demandé au Secrétariat de l'OIC d'incorporer les commentaires et suggestions des Membres du CIC dans le texte de l'Accord actuel. Le Secrétariat a produit 5 propositions préliminaires, regroupées thématiquement autour des domaines suivants : Objectifs, Membres et voix, Efficacité des délibérations et de la prise de décision, Questions structurelles et administratives, et Domaines de travail nouveaux et élargis.

Cette note d'information d'Oxfam analyse ces 5 propositions préliminaires. Elle s'organise selon les mêmes zones thématiques employées par le Secrétariat et est destinée à être lue en parallèle avec les documents à débattre. Nous n'émettons pas de commentaires sur toutes les propositions de ces documents, mais plutôt sur les propositions qui affectent directement les thèmes globaux pour la réforme décrits ci-dessus, ainsi que les recommandations spécifiques exprimées dans « Des raisons de changer ».

Les références aux propositions et positions des Membres établies dans ce document sont issues des commentaires écrits soumis entre décembre 2005 et septembre 2006, ainsi que du compte-rendu des réunions du CIC en septembre 2006. Les Etats-Unis ayant fourni les propositions les plus complètes, leurs suggestions sont fortement présentes dans les documents préliminaires du Secrétariat. Par conséquent, une grande partie de notre analyse répond à ces propositions des Etats-Unis. Nous notons cependant que beaucoup d'autres Membres ont soumis des commentaires généraux contenant des recommandations utiles. Nous reconnaissons l'effort du Secrétariat de saisir l'esprit de ces commentaires dans les paragraphes introductifs de nombreux articles, et nous encourageons fortement le Groupe de travail à les considérer pleinement quand il émettra ses recommandations à l'intention du Conseil.

Section I: Objectifs

Cette section fait référence au document WP-WGFA No. 2/06 Add. 1 du Groupe de travail, disponible sur <http://dev.ico.org/documents/wpwgfa2a1f.pdf>.

Article 1: Objectifs

Ainsi que beaucoup de Membres l'ont noté, les thèmes du renforcement de la participation des petits producteurs au sein de l'OIC, de la durabilité et des outils effectifs à destination des petits producteurs devraient être formellement inscrits dans la section Objectifs du prochain AIC.

Dans le cas où une déclaration de missions devait être adoptée, Oxfam soutient la référence à la durabilité comme l'un des deux objectifs globaux. Cependant, pour que cette référence ait une signification opérationnelle, une définition complète de la durabilité conformes aux lignes directrices proposées par le Kenya et d'autres doit être incluse dans l'Accord (voir la section IV de cette note). Nous notons en outre qu'une formulation stricte des objectifs de l'AIC dans des paramètres de libre marché pourrait empêcher de futures discussions au sein de l'OIC potentiellement intéressantes pour les Membres, et pourrait être interprété comme une limitation de la mise en place de politiques nationales par les gouvernements.

Paragraphe (2): La terminologie par les Etats-Unis en ce qui concerne le progrès économique, environnemental et social à long-terme place de manière appropriée ces questions parmi les objectifs centraux de l'Accord. Cependant, comme l'ont noté le Cameroun, le Brésil, l'Equateur, la Tanzanie et d'autres, un déterminant fondamental du progrès social et économique est l'assurance de prix rémunérateurs pour les producteurs. Il a été clairement montré que de nombreux producteurs de café ont connu des périodes prolongées durant lesquelles ils ont dû vendre leur produit à un prix inférieur à leur coût de production, ce qui a eu des implications dramatiques, à savoir l'aggravation de l'endettement des producteurs, l'abandon des cultures et une diminution de la viabilité économique en milieu rural. A la lumière de ces éléments, la terminologie de l'Accord existant en ce qui concerne les prix rémunérateurs devrait rester inchangée, voire renforcée (comme proposé par l'Equateur). Il faut s'efforcer de réaliser un équilibre entre l'offre et la demande par le biais des mécanismes du marché. Comme le suggère le Brésil, ceci devrait rester un objectif central de l'Accord, en particulier compte-tenu du rôle déclaré de l'OIC dans la promotion de la demande.

Paragraphe (2 a): L'Indonésie propose d'ajouter comme objectif « d'intensifier la participation des petits exploitants au marché mondial du café dans l'objectif de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ». Cette proposition contribuerait fortement à rendre l'OIC plus participative et plus apte à répondre à la crise économique à laquelle font face les petits producteurs de café et les ouvriers agricoles. Cela relierait également l'économie caféière aux plus larges efforts visant à améliorer les conditions de certaines des personnes les plus pauvres du monde (un groupe qui malheureusement comprend de nombreux petits producteurs de café). Comme nous l'avons proposé dans « Des raisons de changer », la participation des petits producteurs au marché global serait facilitée en améliorant leurs opportunités de participation au sein des forums consultatifs de l'OIC. Plus de commentaires sur ce sujet se trouvent dans les sections IV et V de cette note.

Paragraphe (6): La référence proposée à une expansion durable du secteur du café comme un objectif global n'élude pas la nécessité d'un objectif spécifique concernant la durabilité. Compte tenu du fait que la terminologie actuelle est vague, ce paragraphe devrait être renforcé plutôt que supprimé. Par exemple, la proposition de l'Equateur de faire explicitement référence aux aspects économiques, sociaux et écologiques de la durabilité renforcerait la terminologie actuelle. Cependant, afin que cet objectif ait du poids, une définition consistante de la durabilité devrait être incluse dans l'Article 2 (Définitions), discuté dans la section IV de cette note.

Paragraphe (7): Plusieurs Membres (comprenant l'Indonésie, Madagascar, le Kenya et le Honduras) se sont prononcés en faveur d'une attention plus grande sur les efforts de diversification de l'Accord. La diversification horizontale (cultures additionnelles au café, ou se substituant à celui-ci) comme la diversification verticale (différentiation de la qualité et/ou valeur ajoutée de s'emparer de marges en amont) sont des stratégies potentiellement viables afin d'augmenter le revenu du producteur. Cependant nous nous demandons si ce paragraphe (sur la consommation du café) est l'endroit approprié pour mentionner la diversification. A la place, nous suggérons que la diversification soit incluse en tant que stratégie spécifique employée pour les petits producteurs, dans notre proposition de paragraphe (10 a), discuté ci-dessous.

Paragraphe (7 a): La terminologie proposée par les Etats-Unis de faciliter la mise à disposition d'information sur les outils financiers d'accès au crédit et de gestion des risques pourrait être un pas significatif pour fournir aux organisations de petits producteurs des outils effectifs leur permettant d'être compétitifs dans des conditions dynamiques de marché.

Paragraphe (8): La terminologie proposée offre une meilleure description du rôle de l'OIC dans les travaux sur les projets et devrait être considéré avec sérieux. Il apporterait plus de clarté aux intentions du nouveau chapitre proposé sur les travaux sur les projets (décrit dans la section V de cette note).

Paragraphe (10 a): Les Etats-Unis ont proposé d'inclure comme nouvel objectif « d'encourager les Membres à développer des stratégies visant à accroître la capacité des communautés locales et des petits producteurs à tirer profit de la production du café et à s'adapter aux fluctuations du marché du café ». Nous soutenons fermement cette reconnaissance des aspects sociaux de la production du café au niveau de la communauté du producteur, ainsi que les défis spécifiques auxquels font face les petits producteurs.

Section II: Membres et voix

Cette section fait référence au document WP-WGFA No. 2/06 Add. 2 du Groupe de travail, disponible sur <http://dev.ico.org/documents/wpwgfa2a2f.pdf>.

Nous reconnaissons que les différentes propositions concernant l'adhésion et le vote sont des questions importantes et font débat. Cependant elles ne touchent pas aux préoccupations essentielles d'Oxfam, et pour cette raison nous nous sommes abstenus de commentaires sur ce point.

Section III: Délibérations et prise de décisions

Cette section fait référence au document WP-WGFA No. 2/06 Add. 3 du Groupe de travail, disponible sur <http://dev.ico.org/documents/wpwgfa2a3f.pdf>.

De la même manière, nous avons limité nos commentaires sur la structure de l'OIC aux propositions ayant un impact direct sur les questions qui nous préoccupent plus directement.

Article 12: Sessions du Conseil

Paragraphe (3): Nous accueillons favorablement les déclarations faites par plusieurs délégations concernant l'importance de la participation d'organisations non-membres du CIC, et nous partageons l'avis de la Communauté européenne (CE) et des Etats-Unis selon lequel la terminologie actuelle concernant l'admission d'observateurs n'est pas suffisamment claire. Cependant, la proposition des Etats-Unis pour cet article (comme le « projet de procédures d'admission d'observateurs », WP-Council 141/06) manque de critères d'évaluation des candidatures au statut d'observateur, et elle implique que les candidats doivent faire le voyage jusqu'à Londres sans savoir si l'admission aux réunions du CIC leur sera accordée.

En accord avec l'esprit des Articles 16 (collaboration avec d'autres organisations) et 37 (Consultation et collaboration avec des organisations non-gouvernementales), nous soutenons que le Directeur exécutif soit investi de l'autorité d'accorder provisoirement le statut d'observateur, dans l'attente d'un vote de consentement par le Conseil durant la session d'ouverture des réunions du CIC. En l'absence d'une raison valable pour refuser une telle demande, le statut d'observateur ne devrait pas être excessivement refusé à des organisations ayant respecté les procédures d'application.

Article 15: Décisions du Conseil

Paragraphe (1): Les Etats-Unis proposent que la majorité simple des voix actuellement requise pour la plupart des votes soit remplacée par le consensus. Bien que nous n'ayons en soi pas de position sur cette proposition, nous rappelons que la CE a noté que le manque de dispositions permettant une prise de décision au cas où un consensus ne peut être obtenu pourrait mener à une impasse.

Article 16: Collaboration avec d'autres organisations

Paragraphe (1): La terminologie proposée par la CE renforce judicieusement la recommandation de consulter et de collaborer avec les ONG appropriées et des organisations représentant la société civile. Cependant cette terminologie à elle seule ne clarifie pas le processus d'admission d'observateurs, à moins que des changements ne soient apportés également à l'Article 12(3), comme décrit plus haut.

Section IV: Questions structurelles et administratives

Cette section fait référence au document WP-WGFA No. 2/06 Add. 2 du Groupe de travail, disponible sur <http://dev.ico.org/documents/wpwgfa2a4f.pdf>.

Article 2: Définitions

Nous rejoignons fermement les commentaires de plusieurs délégations sur la nécessité d'inclure une définition de la durabilité. Nous notons qu'une définition est actuellement examinée par le CIC (proposée dans le WP-Board 32/06 et discutée dans l'ED-1981/06). Il faut veiller à ce que ce processus mène à une conclusion dans les temps afin d'inclure la définition dans l'Accord.

La définition doit être assez solide pour donner une force opérationnelle aux références à la durabilité dans l'Accord. Ainsi que l'ont suggéré le Kenya et l'Equateur, la définition devrait faire référence aux aspects économiques, sociaux et écologiques de la durabilité. La durabilité économique devrait comprendre la rémunération équitable pour les producteurs couvrant les coûts de production et de subsistance ainsi qu'une marge pour le développement ; la durabilité sociale devrait inclure tant la promotion du développement social des communautés des producteurs que la protection des droits des ouvriers agricoles au sein de cadres internationaux et nationaux reconnus ; et la durabilité écologique devrait faire référence à la minimisation des impacts négatifs de la culture du café sur l'environnement (sur la biodiversité, la qualité de l'eau, les forêts, etc.) et la maximisation de pratiques de production respectueuses de l'environnement.

Article 22: Comité consultatif du secteur privé

Paragraphe (2): Oxfam est d'accord avec les commentaires de nombreuses délégations qui reconnaissent la fonction importante du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) en tant que conseiller du Conseil. Cependant, nous pensons que le Comité serait renforcé s'il était élargi afin d'offrir des sièges désignés pour les organismes de commercialisation de petits producteurs.

Plusieurs délégations ont signalé que l'Accord devrait aller plus loin afin d'aborder les défis et opportunités auxquels font face les petits producteurs, qui produisent la majorité du café à l'échelle mondiale. La manière la plus efficace d'atteindre cet objectif et de donner à ces producteurs une place à la table, afin qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs intérêts. Leur présence au sein du CCSP permettrait également une communication plus inclusive entre tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement du secteur privé du café.

Oxfam accueille positivement le fait que les Etats-Unis et l'Ethiopie reconnaissent la nécessité éventuelle de changer la composition du CCSP pour y inclure des représentants des petits producteurs. Bien qu'aucune formulation spécifique n'ait été intégrée dans les projets de textes, nous espérons que le Groupe de travail prendra effectivement cette idée en considération lors des réunions de janvier 2007.

Bien que certaines délégations aient fait remarquer que les intérêts des petits producteurs sont déjà suffisamment représentés, nous croyons que les problèmes spécifiques auxquels ils font face exigeraient une attention plus grande au Comité s'il comprenait des organisations représentant uniquement leurs intérêts. Et tandis que certains faisaient remarquer qu'un changement de la structure du CCSP devrait provenir du Comité lui-même, nous notons que c'est la prérogative exclusive du Conseil uniquement de déterminer la structure, le mandat et la composition des ses organes subsidiaires.

Si le Conseil devait attribuer des sièges au CCSP pour les organismes de commercialisation de petits producteurs, la présence de représentants de ces groupes serait facilitée par l'insertion d'un nouveau paragraphe dans l'article afin de mettre des ressources à disposition pour le défraiement des frais de voyage. Ces ressources pourraient être assurées par le financement de projets ou par un mécanisme volontaire de financement (comme un Fonds de partenariat pour la durabilité, discuté dans la Section V de cette note).

Paragraphe (7 a): La terminologie proposée par les Etats-Unis encourageant le CCSP à tenir compte des points de vue des ONG et des organisations représentant la société civile sur les questions de durabilité économique, sociale et environnementale renforcera l'efficacité du Comité. Nous applaudissons la reconnaissance qui est faite de l'importance de ces questions dans la chaîne d'approvisionnement du secteur privé, et de la perspective précieuse que les ONG et les organisations représentant la société civile pourraient apporter au travail du Comité.

Article 37: Consultation et collaboration avec des organisations non-gouvernementales

La terminologie proposée clarifie de manière appropriée et renforce le mandat de l'OIC pour collaborer avec les ONG, particulièrement pris de concert avec les changements proposés aux Articles 7 (Siège et Structure de l'OIC), 16 (Collaboration avec d'autres organisations) et 22 (Comité consultatif du secteur privé), ainsi que les dispositions existantes de l'Article 21 (Conférence mondiale du Café).

Article 39: Economie caféière durable

Sans tenir compte que la durabilité soit mentionnée comme un objectif global dans l'Article 1 (Objectifs), et soit indépendante des autres références à la durabilité dans l'Accord, il est impératif de maintenir un article autonome sur cette question vitale. Cet article ne devrait pas être supprimé comme proposé par les Etats-Unis. Au contraire, sa terminologie considérée comme faible devrait être renforcée. Comme suggéré par le Cameroun, le groupe centraméricain et le Kenya, il devrait faire référence aux trois aspects de la durabilité (économique, social, environnemental), ainsi qu'à l'importance de traiter ces aspects de concert.

Comme le note le directeur exécutif de l'OIC Néstor Osorio, la suppression de cet article signifierait également l'élimination des références à la Conférence des Nations-Unies pour l'environnement et le développement de 1992. Les « principes de Rio » offrent un cadre pour la coopération internationale sur les questions de développement durable, et doivent absolument être maintenus dans l'AIC.

Les suggestions du CCSP relatives à la durabilité, particulièrement en ce qui concerne la création d'un centre d'échanges sur les initiatives mondiales en matière de durabilité [celui-ci pourrait être mis en œuvre par l'Article 31A (Diffusion de l'information) discuté dans la Section V de cette note], et l'organisation de séminaires et de conférences sur le sujet, devraient être sérieusement prises en considération.

Ces initiatives et d'autres seraient renforcées si un forum plurilatéral était créé afin de promouvoir une pensée stratégique et fournir des avis au Conseil sur les questions de durabilité. « Des raisons de changer » a appelé à un forum de ce type à travers la

création d'un Comité consultatif de la durabilité (sur base d'une proposition du Partenariat pour une caféiculture durable, WP-Board 960/04).

Même si une prolifération des organes subsidiaires pourrait déboucher sur une inefficacité organisationnelle, nous croyons que les organes subsidiaires peuvent jouer un rôle innovateur et utile (comme c'est le cas du CCSP) aussi longtemps que le Conseil établit des directives claires et des mandats ciblés.

Article 40: Niveau de vie et conditions de travail des populations

Les travailleurs agricoles du secteur du café sont sans doute la population la plus vulnérable de la chaîne d'approvisionnement. Oxfam soutient fermement la suggestion de la Norvège de faire référence aux conventions de l'Organisation internationale du Travail ainsi que la proposition du Cameroun de renforcer la terminologie relative au niveau de vie des populations actives dans l'économie du café.

Section V: Domaines de travail nouveaux et élargis

Cette section fait référence au document WP-WGFA No. 2/06 Add. 2 du Groupe de travail, disponible sur <http://dev.ico.org/documents/wpwgfa2a5f.pdf>.

Dans leurs commentaires, certains Membres ont mis l'accent sur l'importance d'une collecte dans les temps et d'une diffusion efficace de l'information sur le marché pour la promotion de la transparence et de la prévisibilité dans le commerce du café. Les projets de textes comprennent d'importantes propositions d'amendement des Articles 29 (Information) et 31 (Etudes et recherches) et, de manière plus significative, d'ajout d'un nouvel article (31A) qui créerait un Observatoire du Café.

Article 31: Etudes et recherches

Paragraphe (1): L'ajout des stratégies de gestion des risques, de l'accès au crédit et des programmes de labellisation et de certification comme sujets potentiels d'études, de recherches et de rapports reconnaît de manière appropriée l'importance de ces questions pour les producteurs. Les sujets de la diversification et du financement, comme proposé par le CCSP, devraient être ajoutés à cette liste également. Oxfam soutient également l'ajout de l'étude sur comment et à quels endroits de la chaîne d'approvisionnement des cafés différenciés ont une valeur ajoutée.

Article 31(A): Diffusion de l'information – Observatoire du café

Plusieurs délégations et le CCSP ont appelé l'OIC à établir un centre d'échange d'informations consultable sur le web. Oxfam soutient fermement ce nouvel article proposé par les Etats-Unis et appuyé par le groupe centraméricain. Bien que la collecte et la diffusion de l'information au bénéfice de tous les participants du secteur caféier soit l'objectif central de cet article, il accorde judicieusement une attention particulière aux besoins et défis des petits producteurs, par l'identification des informations pertinentes sur le marché et par l'élaboration de stratégies pour la diffusion de l'information.

Nous approuvons particulièrement les dispositions concernant la collecte et la diffusion d'information concernant les aspects suivants : production de cafés différenciés sur base des conditions géographiques, de la production durable et de la qualité ; outils d'aide aux producteurs pour améliorer leurs performances financières (y compris l'accès au crédit et la gestion des risques) ; et les marchés à créneaux dans la production et la consommation. Cependant, l'article pourrait être renforcé dans certains domaines.

Paragraphe (2): Afin que ces informations soient disponibles au plus grand nombre de participants au marché, et que les intentions de ce paragraphe soient pleinement réalisées, une disposition devrait être ajoutée pour fournir l'élaboration de la capacité et l'assistance technique aux organismes de commercialisation de petits producteurs devrait être ajoutée. Comme le note le Dr. Osorio dans les projets de textes, les dispositions de cet article auront des incidences financières. Nous encourageons le Secrétariat à ce que la fourniture d'une assistance technique soit prise en considération lors de l'estimation du coût généré par cet article.

Paragraphe (3): Il doit être indiqué clairement que les « programmes de durabilité » dans ce paragraphe font référence à des programmes de commerce équitable, biologiques, de culture à l'ombre, respectueux des oiseaux, etc. Ceci enlèverait toute ambiguïté et permettrait de ne plus devoir mettre le mot « durabilité » entre guillemets.

NOUVEAU CHAPITRE: OUTILS FINANCIERS DESTINES AUX PRODUCTEURS

L'OIC a un rôle important à jouer dans la mise à disposition d'informations et la facilitation de l'accès au crédit financier et aux outils de gestion des risques. Nous encourageons la prise en compte complète de la proposition faite par les Etats-Unis de créer un nouveau chapitre sur les outils financiers, y compris un « Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café », et nous formulons les observations suivantes.

Nouvel article: Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Paragraphe (1): Tout en soutenant à la fois la structure plurilatérale proposée et la directive d'insister sur les besoins des petits et moyens producteurs et des communautés locales dans les régions de production du café [paragraphe (2)], nous pensons qu'il faut ajouter une clause au paragraphe (1) concernant la participation des représentants des petits producteurs au forum. Ceci faciliterait un débat plus inclusif sur la finance au sein de l'industrie et éviterait de fausser cette discussion en faveur des fournisseurs financiers sans une prise en considération des besoins des bénéficiaires financiers.

Paragraphe (2): Comme proposé par le Honduras, en plus de faciliter les consultations et de diffuser l'information sur ces sujets, le forum devrait avoir pour objectif la promotion de stratégies permettant de créer des environnements politiques propres à fournir un accès au capital de travail, à l'investissement de long-terme et aux outils de gestion des crises (en particulier ceux pertinents pour les petits producteurs) par le biais des institutions financières traditionnelles, des gouvernements nationaux, des institutions multilatérales, des ONG et, en particulier, des prêteurs alternatifs.

NOUVEAU CHAPITRE: TRAVAUX SUR LES PROJETS

De nombreuses délégations ont émis des commentaires sur l'importance des travaux sur les projets et sur la nécessité de mieux codifier les activités des projets de l'OIC. Nous soutenons les appels du Honduras et des Etats-Unis d'ajouter un nouveau chapitre qui veillerait à établir des critères de sélection des projets, à coordonner les activités des projets et à diffuser les résultats de ces projets de manière plus efficace.

Nouvel article: Examen et approbation des activités des projets

Etant donné que le premier critère de sélection de projets dans le paragraphe (3) se rapporte aux objectifs de l'Accord, il est d'autant plus impératif d'inclure l'Article 1(10 a), qui encourage les Membres à développer « des stratégies visant à accroître la capacité des communautés locales et des petits producteurs à tirer profit de la production du café et à s'adapter aux fluctuations des marchés du café ».

Plusieurs délégations ont commenté la nécessité de développer des nouveaux mécanismes de financement des projets. Une des approches possibles serait d'établir des Fonds de partenariat pour la durabilité, mobilisant des fonds de Membres de l'OIC, du secteur privé, d'ONG et d'autres sources. Décrit dans « Des raisons de changer » et modélisé par le Fonds pour le Partenariat de Bali (établi en 2005 par l'Accord international sur les bois tropicaux), ce fonds pourrait conduire à une approche plus coordonnée du financement de projets de durabilité de la chaîne d'approvisionnement (ceux ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des pratiques commerciales, la diversification, le renforcement des organisations de petits producteurs, etc.). Il pourrait également, comme mentionné préalablement, faciliter la participation des petits producteurs aux activités de l'OIC.

Conclusion

Les négociations actuelles concernant l'AIC offrent la possibilité de donner une orientation à un secteur caféier qui se trouve à un moment décisif. Bien que le prix du café ait augmenté depuis l'effondrement de 2001, de nombreux petits producteurs et ouvriers agricoles manquent toujours de ressources pour profiter de l'amélioration des conditions du marché et restent vulnérables aux cycles d'emballage et d'effondrement du marché. Sans aucun relâchement de vigilance, le débat actuel sur l'avenir de l'AIC est l'occasion d'apporter des changements nécessaires urgents. Dans cette note d'information, nous avons formulé des recommandations qui, si elles sont édictées, créeraient un espace pour que les petits producteurs et la société civile puissent se faire entendre au sein de l'OIC, aux côtés des gouvernements et du secteur privé. Ces recommandations permettraient de promouvoir la durabilité économique, sociale et écologique ; de créer des mécanismes pour améliorer la diffusion de l'information sur le marché ; et de promouvoir l'aide au crédit, la gestion des risques et les programmes d'assistance technique pour les organismes de commercialisation des petits producteurs. Ces mesures, incorporées dans le prochain AIC, agiraient comme un catalyseur de réformes dans le secteur caféier qui pourraient améliorer les conditions de vie et la durabilité de millions de petits producteurs et de travailleurs agricoles à travers le monde.

© Oxfam International, Janvier 2007.

Ce rapport a été rédigé par Seth Petchers et David Weinstein. Oxfam remercie An Lambrechts, Constantino Casasbuenas, Bert Beekman, et Franziska Humbert pour leur assistance dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org ou visiter www.maketradefair.com.

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice: Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France – Agir ici, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur: www.oxfam.org/fr.

<p>Oxfam Amérique 226 Causeway Street, 5th Floor Boston, MA 02114-2206, USA Tél: +1.800.77.OXFAM +1.617.482.1211 Courriel: info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/F, China United Centre, 28 Marble Road North Point, Hong Kong Tél: +852.2520.2525 Courriel: info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australie 156 George Street, Fitzroy Victoria 3065, Australia Tél: +61.3.9289.9444 Courriel: enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Espagne) Roger de Llúria 15 08010, Barcelona, Spain Tél: +34.902.330.331 Courriel: info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-en-Belgique Rue des Quatre Vents 60 1080 Bruxelles, Belgium Tél: +32.2.501.6700 Courriel: oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Irlande Dublin Office: 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél: +353 (0)1.672.7662 Belfast Office: 115 North St., Belfast BT1 1ND, UK Tél: +44.28.9023.0220 Courriel: communications@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Avenue, Suite 400 Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél: +1.613.237.5236 Courriel: info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam Nouvelle Zélande PO Box 68357 Auckland 1145, New Zealand Tél: +64.9.355.6500 (Toll-free: 0800.600.700) Courriel: oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf 75011 Paris, France Tél: +33 (1)56.98.24.40 Courriel: info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919 2500 GX, DEN HAAG, The Netherlands Tél: +31.70.342.1621 Courriel: info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Allemagne Greifswalder Str. 33a 10405 Berlin, Germany Tél: +49.30.428.50621 Courriel: info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200 Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél: +1.514.937.1614 Courriel: info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam Grande-Bretagne Oxfam House, John Smith Drive, Cowley Oxford, OX4 2JY, UK Tél: +44 (0)1865.473727 Courriel: enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International: Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK,
Tél: +44 (0)1865.339.100. Courriel: information@oxfaminternational.org. Site Web: www.oxfam.org.

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International:

Courriel: advocacy@oxfaminternational.org.

Washington: 1100 15th Street, NW, Suite 600, Washington, DC 20005-1759, USA, Tél: +1.202.496.1170.

Bruxelles: 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium, Tél: +322.502.0391.

Genève: 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland, Tél: +41.22.321.2371.

New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA, Tél: +1.212.687.2091.

Organisations liées à Oxfam . Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International:

Oxfam Japon, Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan,
Tél: +81.3.3834.1556. Courriel: info@oxfam.jp. Site web: www.oxfam.jp.

Oxfam Trust in India, B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India,
Tél: +91.11.2669.3763. Courriel: info@oxfamint.org.in. Site web: www.oxfamint.org.in.

Membre observateur: L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète:

Fundación Rostros y Voces (México), Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Nápoles, C.P. 03810 México, D.F., Tél: +52.55.687.3002. Courriel: comunicacion@rostrosyvoces.org. Site web: www.rostrosyvoces.org.